

## **AUBIN ASSI AGNISSAN**

Enseignant-chercheur Département de Socio-anthropologie  
Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)  
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan  
BP V34Abidjan / Côte d'Ivoire  
agnissane@yahoo.fr

---

# **DE L'AMBIGÜITE DE L'IDENTITE DU CITOYEN DANS LES ETATS-NATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ENJEUX THEORIQUES ET PARADOXES SOCIOLOGIQUES**

*Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô, n° 15 - 2013*

---

## **RÉSUMÉ**

Le projet de construction de la citoyenneté dans les Etats de l'Afrique subsaharienne en quête d'une « assise nationale » est révélateur d'une ambiguïté sociologique, expression d'une incohérence entre l'interprétation juridique de la citoyenneté et sa pertinence sociale.

C'est un constat que l'histoire africaine notamment subsaharienne depuis l'impact colonial et ses procès de civilisation obéissent à un schéma évolutionniste qui place l'africain « moderne » dans un hybridisme socioculturel. En effet l'homme africain partagé entre la culture africaine et la culture occidentale incarnées par une donne juridique qu'est l'Etat « moderne » et une tradition sociologique de la « Nation précoloniale » qui résiste comme une actualité culturelle. L'africain d'hier à aujourd'hui se trouve dans sa quête d'identité au carrefour de deux mondes antagoniques dans lesquels il navigue : le monde européen et le monde africain. En Côte d'Ivoire nous avons un l'État ivoirien (entité ou système juridique avec une assise géographique) et mais pas une Nation ivoirienne (entité sociologique ou société globale). En lieu et place de la nation comme système ou structure sociologique de la citoyenneté dans le cas de la Côte d'Ivoire, nous avons une agrégation d'ethnies, un pluralisme ethnique, situation hétérogène de citoyenneté à transformer en système national. De telle sorte que l'État système juridique ne repose pas sur un système national mais une diversité de micro-nations ou micro-citoyennetés qui transcendent les frontières géographiques de l'Etat. L'enjeu épistémologique de l'enracinement sociologique de la citoyenneté comme phénomène complexe témoigne d'une double anticipation scientifique au regard de la place faites aux structures anthropologiques. Ces structures anthropologiques à travers une lecture holistique de « l'épistémè » nègre, organise savamment une coordination intégrative des dimensions historique, géographique, mythique souvent ignorées dans les interprétations analytiques de la citoyenneté en Afrique.

**Mots-clés :** Citoyen, Etat, Nation, Ethnohistoire, Socio-anthropologie, Pluralisme ethnique

## **ABSTRACT**

*The construction project of the citizenship in the States of sub-Saharan Africa in search of a "national base" is revealing of a sociological ambiguity, expression of an inconsistency between the legal interpretation of the citizenship and its social relevance.*

*It is a report which the in particular sub-Saharan African history since the colonial impact and its lawsuits of civilization obey an evolutionary diagram which places "modern" African in a hybridism socioculturel. Indeed the African man divided between the African culture and the Western culture incarnées by one gives legal which is the "modern" State and a sociological tradition the "Nation précoloniale" which resists like a cultural topicality. African of yesterday with today is in his search of identity to the crossroads of two antagonistic worlds in which it sails: the European world and the African world. In Côte d'Ivoire we have State of the Ivory Coast (entity or legal system with a geographical base) and but not a Nation of the Ivory Coast (sociological entity or total company). Instead of the nation like system or sociological structure of the citizenship in the case of the Côte.d'ivoire, we have an aggregation of ethnos groups, a ethnique pluralism, heterogeneous situation of citizenship to be transformed into national system. So that the legal State system does not rest on a national system but a diversity of microphone-nations or microphone-citizenships which transcend the geographical borders of the State. Epistemological stake of the sociological rooting of the citizenship as complex phenomenon testifies to a double scientific anticipation in comparison with the place made with the anthropological structures. These anthropological structures through a holistic reading of "the negro épistémè", learnedly organizes a intégrative of the dimensions history, geographical, mythical coordination often ignored in analytical interpretations of the citizenship in Africa.*

**Key words :** Citizen, State, Nation, Ethnohistoire, Socio-anthropology, ethnique Pluralism

## INTRODUCTION

Le projet de construction de la citoyenneté dans les Etats de l'Afrique subsaharienne en quête d'une « assise nationale » est révélateur d'une ambiguïté sociologique, expression d'une incohérence entre l'interprétation juridique de la citoyenneté et sa pertinence sociale.

C'est un constat que l'histoire africaine notamment subsaharienne depuis l'impact colonial et ses procès de civilisation obéissent à un schéma évolutionniste qui place l'africain « moderne » dans un hybridisme socioculturel. En effet l'homme africain partagé entre la culture africaine et la culture occidentale incarnées par une donne juridique qu'est l'Etat « moderne » et une tradition sociologique la « Nation précoloniale » qui résiste comme une actualité culturelle. L'africain d'hier à aujourd'hui se trouve dans sa quête d'identité au carrefour de deux mondes antagoniques dans lesquels il navigue : le monde européen et le monde africain.

Comment concilie t-il ces deux mondes aux cultures parallèles et/ou antinomique au regard des structures idéologiques et des mentalités qui les organisent : mentalité dite *positiviste (moderne)* pour le premier et *mentalité herméneutique (traditionnelle)* pour le second. Ce sont là, structurellement des vecteurs d'incohérence sociologiques qui modélisent des identités nationales pour les uns et/ou attitudes citoyennes pour les autres. Comment à la lumière du paradigme de l'ethnicité, l'homme africain assume cette ambiguïté sociologique dans sa quête de citoyenneté entre une égalité de droits proclamée et des inégalités de faits constatés. En effet la tradition savante classique qui a inspiré l'impérialisme occidental et la politique de balkanisation de l'Afrique a pendant longtemps nié le statut de citoyen aux peuples d'outre-mer connus sous les termes « d'indigènes » de « primitifs ».

Les conquêtes territoriales ont donné naissance aux colonies qui par la suite ont acquis, dans les décennies 60, des statuts d'Etat légal et « indépendant », n'ont pas tenu compte des configurations sociologiques des nations précoloniales et de leurs aires géographiques et culturelles dans les tracés des frontières des Etats « modernes » africains. Cette politique de balkanisation de l'Afrique est à traduire sociologiquement comme un phénomène de bouleversements, des restructurations des modes de vie traditionnels au plan culturel, social, politique, juridique.

Un tel contexte de « procès d'occidentalisation » des sociétés africaines, nous place en présence d'un pluralisme socio-juridique paradoxal : Etat/Nation révélateur d'un « *citoyen pluriel* » incarné par une identité culturelle afro-européenne syncrétique avec des aberrances ou absurdités sociologiques.

*Comment l'homme africain pris entre les deux modèles culturels dans sa quête de citoyenneté vit-il cette situation d'ambiguïté historique. Comment perçoit-il ces incidences sociologiques ? Que nous enseigne le paradigme de l'ethnicité sur les sociétés africaines qui depuis l'impact colonial, fonctionnent actuellement sur le registre du pluralisme antagoniste d'Etats en quête de Nation citoyenne ou nouvelle assise sociologique ?*

De ce lieu théorique de l'antinomie Etat/nation, fondement la question de la citoyenneté comme système socio-juridique en référence à un Etat et Nation intégrés, est un non sens.

Cette situation d'ambiguïté citoyenne est porteuse de crise identitaire, d'angoisse pour l'homme africain qui dans ses ré-interprétations syncrétiques tradi-modernes est en quête permanent de repères socioculturels et géographiques d'enracine.

*Comment passer du pluralisme citoyen (situation identitaire ambiguë Etat/Nation) au système citoyen (situation identitaire intégrative Etat-Nation) ? Quelle paradigme idéologico-théorique rend possible une telle coordination intégrative de la citoyenneté étatique et citoyenneté nationale ?*

L'objectif de cette réflexion esquissée ici, est de poser un diagnostic historico-critique des paradoxes de citoyenneté de l'homme africain et ses implications sociologiques.

## **METHODOLOGIE**

La méthode d'analyse adoptée ici est un dispositif de raisonnement discursif qui a combiné trois types d'approche ou lecture : lecture logistique, lecture historico-critique, lecture socio-génétique.

La lecture logistique destinée à appréhender la cohérence formelle ou la logique juridico-politique des états et/ou des nations comme des systèmes organisationnels qui transcendent les spécificités géographiques, raciales, historiques des peuples.

La lecture historico-critique destinée à cerner la pertinence sociologique des Etats/ Nations à travers leurs spécificités sociogéographiques et historiques dans le sens d'un dépassement dialectique des clichés idéologico-théoriques qui pendant longtemps ont dénié aux sociétés précoloniales africaines les capacités politiques de s'organiser en Etats et/ou en Nation.

La lecture sociogénétique destinée à construire les alternatives paradigmatiques classiques des antinomies pour y substituer des paradigmes d'intégration coordonnatrice les dimensions juridiques de la citoyenneté incarnées par l'Etat et les dimensions sociologiques incarnées par la Nation en Afrique

## **I- LA TRADITION SAVANTE CLASSIQUE DU DENIE DE LA CITOYENNETE EN AFRIQUE PRECOLONIALE**

L'histoire de la citoyenneté en Afrique a été tributaire d'une certaine idéologie évolutionniste classique : le linéarisme progressiste et unitaire qui, voit au regard du progrès de l'humanité trois étapes dans l'émergence de l'identité citoyenne: théologique (sauvagerie), métaphysique (barbarie) et positive (civilisée).

Dans ce schéma de lecture évolutionniste, la notion de citoyenneté incarne un stade hautement « évolué » des sociétés humaines, celles ayant acquis une capacité rationnelle de représentation objective ou positive des phénomènes. Les sociétés de l'Europe grecque et romaine sont celles qui dans la vision évolutionniste, illustrent le mieux la citoyenneté au sens de la construction moderne du concept. La qualité de citoyen dans les sociétés grecque ou romaine est accordée une certaine catégorie d'individus (nobles) au détriment des sujets ordinaires. Par exemple les autorités romaines ne traitaient pas le citoyen romain de la même manière que le sujet ordinaire des provinces sur qui elles avaient un pouvoir considérable. Dans l'étude perspicaces des écritures, on note ceci « la citoyenneté offrait à son possesseur certains privilèges admis et respectés dans tout l'empire. Ainsi, il était illégal de lier ou de battre un Romain qui n'était pas condamné, car ces traitements n'étaient jugés bons que pour les esclaves. Les citoyens romains avaient aussi le droit de faire appel des décisions d'un gouverneur de province devant l'empereur, à Rome » (WATCHTOWER BIBLE. 2009 : 184). Il y avait plusieurs

façons d'obtenir la citoyenneté romaine. La première était l'hérédité. Les empereurs l'octroyaient parfois à des individus ou aux populations libres de villes ou de districts entiers en récompense de services rendus. Ce fut des dispositions institutionnelles et rares.

Dans la même optique évolutionniste, les cultures négro-africaines incarneraient les stades antérieurs des sociétés modernes occidentales représentées par les sociétés « archaïques » ou « sauvages » perçues comme une antinomie de la civilisation européenne et de sa culture citoyenne.

Tout ce passait comme si les sociétés humaines aux conditions climatiques, écologiques et historiques différentes étaient déterminées par un schéma progressiste unilinéaire qui impose à tous les peuples une seule culture de référence : la culture occidentale. De là découlent alors les mythes préfabriqués de l'antériorité et de la supériorité congénitale de la « race » blanche (citoyenne) et sur les autres « races » noires notamment (indigènes).

Pour donner une légitimité scientifique aux thèses européocentriques sur l'Afrique, les penseurs de l'époque coloniale avaient d'ailleurs érigé une discipline, l'ethnologie avec pour seul objet d'étude, les peuples « primitifs ». L'origine du concept « ethnologie » renvoie au mot grec « ethnos » qui signifie les païens, les gens de conditions inférieures. Pendant que la sociologie s'était réservée l'étude et la promotion des sociétés civilisées, citoyennes occidentales, son opposée disciplinaire équivalente « l'ethnologie a identifié l'Afrique aux faits bizarres : circoncision des hommes, excisions des femmes, scarification et tatouages et nombres de pratiques qui dénotent d'une volonté de s'enfermer dans un exotisme de pacotille » (BONAMBELA, P.D.-A. nd : 356). Dans la mesure où les peuples africains sont catalogués par une ethnologie coloniale, comme peuples archaïques, sans écritures, sans machinisme, doués d'une « mentalité prélogique », on dénie à ces derniers toute capacité de représentation abstraite (conceptualisation et théorisation) à même de leur permettre de transcender le monde mystique et magico religieux où « *les nègres passent leur temps à vouloir faire descendre les dieux du ciel sur terre pour assurer la promotion sociale, et à exhumer les mânes d'ancêtres pour les gouverner* » (BONAMBELA, P.D.-A. nd : 357).

L'impérialisme colonial présenté comme une mission « civilisatrice » et un « devoir humanitaire » trouve une base de légitimité idéologique et scientifique pour soumettre les peuples non occidentaux. Pour un savant « moderne » imbu de la culture « hautement évoluée » de la rationalité occidentale, il est impossible de prétendre découvrir chez les peuples négro-africains, quelque chose de rationnel, comparable à une organisation étatique, propre aux sociétés historiques citoyennes « modernes » ou civilisées.

Dès lors, ces peuples négro-africains qui ont subis un tel procès de « civilisation-modernisation » sous l'égide d'une colonisation occidentalisée ne pourraient bénéficier des attributs de « citoyen ». Ce qui de façon implicite, mettrait le colonisé et le colonisateur sur le même pied d'égalité en matière de droit. Chose impensable à cette époque impérialiste de la rationalité occidentale partout triomphante qui impose à toutes sociétés qui aspireraient pour ses membres le statut de « citoyen », une culture progressiste unitaire occidentalocentrique.

De ce lieu théorique de l'évolutionnisme classique, aucun esprit moderne (positif) ne pouvait comprendre quelque chose de rationnelle donc de « citoyenne » dans les pensées ou coutumes africaines condamnées au destin de fossiles culturels. L'homme moderne africain en quête identité citoyenne est invité dans son procès d'occidentalisation de faire table rase de ses traditions, ses mythes, de son ethnoscience nègres pour « revêtir » la personnalité nouvelle conforme aux normes citoyennes de la rationalité occidentale.

Est-ce dans cette perspective réductrice et péjorative qu'il faut interpréter la notion de citoyenneté déniée aux peuples d'outre-mer notamment ceux d'Afrique ?

On a cru qu'avec l'émergence et la promotion de la démocratie comme la forme de gouvernance la plus évoluée, cette représentation ethnocentrique occidentale de la citoyenneté a disparu au regard de la décolonisation et surtout la défalcation universelle des droits de l'homme et les nombreux traités afférents. Mais il est bien de noter que de « vagues vestiges » de cette conception idéologico-théorique réductrice de la citoyenneté, subsiste comme une actualité culturelle dans les cerveaux modernes.

## II DE L'AMBIGÜITE SOCIOLOGIQUE DE LA CITOYENNETE EN AFRIQUE : LE CAS DE COTE D'IVOIRE

Les multiples conflits en Afrique et leurs récurrences notamment au Libéria, au Niger, au Mali ou en Côte d'Ivoire sonnent, le glas de la question d'État-Nation en construction au regard de ses ramifications ethnoculturelles aussi bien internes que transfrontalières, Les nombreuses réflexions et spéculations d'experts d'horizons divers évoquent le plus souvent l'exclusion, la xénophobie, la crise identitaire, religieuse comme les fondements latents de déficit de culture de la citoyenneté.

L'homme moderne africain en quête de repère culturel et de citoyenneté se trouve au confluent de deux normes d'identité sociale antinomique qui l'installent dans une sorte « d'aventure ambiguë »

Devant le paradoxe ce dualisme culturel identitaire, l'africain « moderne » subsaharien se trouve face à un dilemme ; soit il opte pour l'identité culturelle occidentale dans un procès assimilation qui lui renie ses origines, soit il opte pour l'identité culturelle négro-africaine qui sur certains plans (ethnomédecine, prophétisme, tradition agraire,) résiste comme une actualité culturelle.

Mais hors ces deux itinéraires identitaires extrêmes, il existe une troisième option médiane, la plus manifeste et la plausible : l'alliage des deux cultures (occidentale et négro-africaine) dans un processus de métissage dialectique et ses interprétations et de ré-interprétations syncrétiques. Ce schéma de lecture diffusionniste d'emprunts culturels est partagé par R. Redfield, R. Linton et M.J Herskovits dans un « Mémoire » (BOUDON, R et al. 1998) publié dans l'*American Anthropologist* de 1936, on note ceci : « *l'acculturation est un ensemble de changements qui se produisent dans des modèles culturels (patterns of culture) originaux, lorsque des groupes d'individus de cultures différentes rentrent en contact direct et continu (...) chaque culture constitue un système, dont les divers éléments se réélaborent à l'occasion de ces contacts. (...) quelles que soient les occasions (invasion, colonisation, migration) il existe des emprunts, des échanges et des ré-interprétations entre les deux cultures et qu'aucune culture ne s'impose complètement à l'autre, bien que, de toute évidence, les conditions historiques créent toujours une*

*situation, objective d'inégalité, l'apport des unes et des autres soit inégal*» (REDFIELD, LINTON, HERSKOVITS, 1936 ; HERSKOVITS 1952)

Les modèles d'identités et d'expressions culturelles tantôt parallèles, tantôt antinomiques, tantôt syncrétiques avec des schèmes d'intelligibilités non cohérents ; fragilisent mentalement l'africain moderne d'aujourd'hui, condamné à trouver dans l'angoisse de cette aventure ambiguë de quête de citoyenneté, le substitut d'une impossible réponse au désordre crée par le manque de conciliation entre deux modèles socioculturels incohérents de par les matrices structurelles qui les inspirent et les organisent.

Le « déni » du statut de « citoyen » aux peuples africains par l'idéologie coloniale est une interprétation ethnocentrique réductrice de la citoyenneté au regard de ses racines étymologiques grecques.

Le concept « citoyen » vient d'une racine grecque « *polites* » qui signifie citoyen ou « *politéia* » qui veut dire droits de citoyen, droit de cité, ou État au sens platonique ou encore « *politeuma* » ou vie de citoyen avec leurs dérivés « *sunpolitês* » ou concitoyen et « *politeuomai* » se conduire en citoyen (WATCHTOWER, nd : 485).

Comme on le constate l'origine grecque du mot « citoyen » émerge toutes de la même racine de « *polis* » qui signifie « ville » ou Etat. Il en ressort que le citoyen, c'est d'abord l'habitant de la cité ou de la ville mais pas n'importe lequel, c'est un habitant qui jouie d'un ensemble de droits : droit d'opinion, droit de vote, droit de liberté, droit d'instruction, droit d'intervention dans les affaires de la cité ou politique publique.

Pris dans le sens étymologique, le mot « citoyen » ne concerne que l'homme de la ville ou le citadin par opposition à l'homme du village ou le rural dépositaire de savoirs traditionnels à l'égard desquelles le citadin exerce beaucoup de suffisance du haut de sa rationalité cartésienne occidentale. Mais dans une perspective juridique, la citoyenneté participe à une réalité « globaliste » ou universelle de la culture de la modernité qui affirme l'égalité de droit entre les humains et les peuples quelque soit leur habitat, leurs appartenances ethnique, religieuse, sociale et politique.

La notion de citoyenneté prend ici un sens plus politique en termes « un statut social (membership), codifié juridiquement et conférant un ensemble de droits aux individus à qui ce statut est reconnu. C'est aussi un ensemble d'obligations, formelles ou informelles, qui exigent - le plus souvent - que les individus prennent part aux affaires de la Cité et participent activement aux affaires publiques d'une entité politique (l'Etat-Nation le plus souvent) dont ils sont membres » (DELOYE, 2000).

### **III DE LA COMPLEXITE DE LA CITOYENNETE EN AFRIQUE FACE AU DEFI DE LA MONDIALISATION**

La promotion de la citoyenneté à l'échelle planétaire s'accompagne d'hégémonie culturelle et linguistique : Comme le fait remarquer David Rothkopf dans *Foreign Policy* (1997 : 48-49) « c'est dans l'intérêt économique et politique des Etats-Unis de veiller à ce que si le monde évolue vers une langue commune, ce soit l'anglais (...) ». La mondialisation de la citoyenneté en Afrique est un processus de négation de la diversité des cultures, notamment africaines. Ces dernières sont perçues dans ce procès d'acculturation occidentale comme un frein à la standardisation des produits et des comportements recommandés ou « made in occident ». Cela consiste au plan international à travailler dans le sens d'une uniformisation des besoins et des styles de vie à travers une stratégie socio-éducative du consommateur local pour en faire un consommateur universel.

Cette vision de la citoyenneté universelle tire sa légitimité dans la classique doctrine du diffusionnisme qui envisage le progrès de l'humanité en termes d'emprunts culturels successifs à la culture dominante, ignorant ainsi le sens et la portée de la diversité culturelle.

Dans son ouvrage *«L'homme unidimensionnel»* Herbert Marcuse (MARCUSE, H. 1979) déplore la diffusion agressive de la « culture de masse qui tend à banaliser les œuvres de l'esprit, à neutraliser les facultés créatrice du citoyen et de le réduire au statut de consommateur » (SELIM, A.. 2000 : 20).

La dynamique de la citoyenneté en Afrique moderne ne vérifie pas le schéma des relents de la doctrine classique du diffusionnisme qui interprète les cultures négro-africaine comme des survivances

culturelles par antinomie la modernité occidentale. En effet des sociétés ou cultures quelles qu'elles soient « ne se laissent pas réduire à une addition des traits culturels et empruntés ; elle est un système intégré de modèle de pensée, de comportements et de sensibilités, dont la fonction est de réactualiser sans cesse une tradition particulière en fonction des défis de la vie quotidienne » (SELIM, A.. 2000 : 20). Le processus d'acculturation occidentale est plus manifeste dans le domaine des nouvelles technologies qui ont contribué à réduire les distances culturelles entre le Nord et le Sud. Dans cet espace d'échanges culturels, la citoyenneté de l'africain en terme de « capacité d'agir sur son propre devenir (...) une capacité à influencer sur son propre destin » n'aurait donc guère de sens dans un contexte de soumission à une domination étrangère » (MARIE-SOLEIL, F.et FANNY, H. nd).

C'est un constat, les hégémonies culturelles engendrées par le net et ses implications sociales, politique, juridique en terme de bouleversements des habitudes africaines ne sont qu'un prolongement des mutations plus anciennes depuis la colonisation, « l'écrit et la propriété individuelle du savoir se sont imposés comme discriminants au sein de cultures africaines qui fondaient la connaissance et sa transmission principalement sur l'oralité et les espaces collectifs d'informations. (...). Internet prolonge en cela le livre et l'école, le «*papier du Blanc*», qui ont déjà transformé les hiérarchies au sein des organisations sociales africaines.» (MARIE-SOLEIL, F.et FANNY, H. nd).

Comme le souligne Alain KYINDOU, «le principal vecteur d'acculturation résiderait dans le fait que «*L'information disponible sur Internet est largement dominée par des contenus occidentaux*» et que les savoirs africains y seraient sous-représentés «*aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif*» (KYINDOU, A. AOUT 2004).

Le rapport 2006 de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur le développement a montré la marginalisation de l'Afrique subsaharienne comme l'indiquent les chiffres suivants ; Sénégal (4.66) utilisateurs pour 100 habitants, suivi par le Togo (4.41 %), la Côte d'Ivoire (1.44 %) et le Bénin (1.38 %). Les autres pays comme le Burkina Faso, Mali, Niger, Mauritanie, Guinée enregistrent des taux encore plus faibles.

La vague de déréglementation et à l'ouverture tout azimut des marchés africains aux capitaux étrangers et aux marchés internationaux fragilisent sur les systèmes de production locale, la gouvernance citoyenne. *«La gouvernance nationale tend à s'effacer au profit d'une gouvernance internationale».*

La (cyber-) citoyenneté dans un Etat fragilisé, extraverti, qui n'a plus d'emprise sur ses options et ses choix en termes de construction sociale de l'identité citoyenne de ses habitants est porteuse de crise identitaire récurrente.

Par ailleurs un autre effet pervers de la mondialisation sur la construction de la citoyenneté en terme de capacité d'accès aux droits élémentaires comme l'éducation, la santé, l'alimentation, est de craindre qu'elle ne serve qu'à renforcer les élites (plus connectées au monde et à son jargon conceptuel).

Pour Annie Cheneau-Loquay, les technologies de la communication deviennent en Afrique comme ailleurs, *«un des principaux facteurs discriminants entre pauvres et riches aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle individuelle».*

De plus en plus les autorités des pays occidentaux allient citoyenneté et ethnicité ou histoire comme conditionnalité administrative pour tout étranger désirant jouir de la nationalité des dits pays.

Par exemple, si quelqu'un veut devenir citoyen des États-Unis, il devra satisfaire à certaines exigences sociologiques en plus des conditions juridiques. Ce qu'une encyclopédie (THE WORLD BOOK ENCYCLOPEDIA, 1973 : 52) précise : "Les officiers du service de l'immigration et des naturalisations font une enquête et interrogent l'étranger. (...) Celui-ci doit savoir lire, écrire et parler l'anglais courant. (...) Il doit aussi montrer qu'il possède une certaine connaissance de l'histoire et du gouvernement du pays." L'encyclopédie précitée souligne par ailleurs que pour obtenir la citoyenneté américaine: "Il doit avoir une bonne moralité (...). La loi stipule qu'un étranger n'a pas une bonne moralité s'il est un ivrogne, s'il a commis l'adultère, s'il a plus d'une femme, s'il vit du jeu", ne peut prétendre avoir le titre de citoyen américain.

En effet si les pays développés comme les Etats-Unis sont soucieux d'un enracinement sociologique de la citoyenneté, c'est parce qu'ils

sont conscients qu'une citoyenneté purement juridique est nécessaire, mais pas suffisante pour participer à la vie démocratique. Et si les pays développés connaissent un rayonnement depuis l'impact colonial jusqu'aujourd'hui, c'est bien parce qu'ils s'inscrivent dans une « exigence globaliste ou universelle » de la citoyenneté comme culture de la modernité avec sa rationalisation historique qui repose sur deux exigences : *système et pertinence*.

La citoyenneté comme « *système de droits étatiques* » (cohérence politico-administrative et juridique) est à compléter avec une citoyenneté comme « *pertinence culturelle* » (enracinement national ou sociologique).

Et c'est de cette pertinence sociologique (Nation) qui confère à l'État de citoyens au-delà de son caractère légale ou cohérence juridique, une certaine légitimité ou assise sociologique dont il tire vigueur, stabilité et efficacité. C'est une telle rationalisation historique (*cohérence* et la *pertinence*) porteuse d'efficacité (résistance) que le colonisateur a cherché à briser à travers le « procès » de colonisation d'hier et le « procès » de mondialisation aujourd'hui. Cela est vécu part par le citoyen africain comme un malaise identitaire.

Pour Adame Ba Konaré et al, « La mondialisation est un terme galvaudé en Afrique. Pour les Africains, il existe des « mondialisateurs » et des « mondialisés » ; ce qui prédomine est la peur de la perte des identités culturelles et l'absence de temps pour dresser des défenses » (ADAME, B.K. et al nd).

La déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen reconnue et adoptée par l'Organisation des Nations-Unies et les pays membres d'une part, et le progrès de la Science dans le sens de la reconnaissance épistémologique d'une rationalité au pluriel illustrent un dépassement dialectique des clichés ethnocentriques occidentaux classiques de la citoyenneté et leurs idéologies rationalistes et utopies sociales partout triomphantes. Cela donne aux intellectuels et scientifiques africains un droit particulier comme celui de rompre avec la tradition classique et d'éclairer la société africaine en modernisation sur la part de vérités et d'illusions des lectures réductrices et dichomistes que véhicule l'héritage culturel des États-Nations en l'Afrique depuis la période coloniale à nos jours.

Suite à l'accèsion des pays africains au statut d'État légal signataires des textes relatifs à la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen, on a pensé que l'ère coloniale s'en est allé, entraînant elle avec son cortège de discours ethnocentriques d'une ethnologie infériorisant. On a aussi cru qu'avec le temps et nouvelles découvertes scientifiques en anthropologie biologique et en archéologie, la conception grossière des sociétés africaines avait disparu avec les progrès des civilisations et des sciences humaines.

Mais force est de constater que de vagues vestiges de cette mentalité européocentriste dogmatique subsistent encore dans des cerveaux modernes. C'est une lecture dogmatique qui obscurcie d'avance toute faillite théorique des thèses évolutionniste et fonctionnaliste classiques et leurs implications socio-juridiques actuelles.

L'ouverture à la rationalité scientifique au pluriel d'une citoyenneté à la fois universelle (dimension juridique) et spécifique (dimension sociologique) conduit à une rectification de la typologie évolutionniste réductrice de la citoyenneté dans le sens de sa mise en relation avec le patrimoine culturel ou ethniciste. Dans cette perspective Adam Ba Konaré et al soulignent que « le rôle de l'Afrique dans la mondialisation repose sur trois enjeux: maintenir les traditions, s'adapter à la modernité et maintenir les identités. Il faut donc qu'elle garde une position offensive pour préserver son terreau culturel (...). Pour résister à la mondialisation, il faut que l'Afrique conserve ses deux aires linguistiques (française et anglaise) et développe ses industries culturelles, « marchandises » aux yeux des américains, « valeurs » aux yeux des français » (ADAME, B.K. et al nd).

Mais il faudrait qu'une telle conservation des aires linguistiques (française et anglaise) ne se fasse au détriment des langues locales ou autochtones.

Toute chose que dénoncent les partisans de la contre-acculturation ou « *l'aliénation* » (KYINDOU, A. Août 2004) qui mettent en cause « la prédominance sur le net de contenus en français, à l'exclusion des langues locales. Car, afin que le contenu africain soit accessible à tous et dans un souci de mise en valeur du patrimoine culturel, l'Afrique diffuse généralement ses informations dans une langue « internationale ». Ce faisant, elle ne laisse aucun espace de visibilité aux langues dans lesquelles se parle le lien social. La domination des

anciennes langues « coloniales » sur Internet peut aussi être un facteur d'acculturation car *« toute langue est porteuse de culture »* (ONGUENE ESSONO L.-M., 2004 : 316).

L'enjeu épistémologique de l'enracinement sociologique de la citoyenneté comme phénomène complexe témoigne d'une double anticipation scientifique au regard de la place faites aux structures anthropologiques. Ces structures anthropologiques à travers une lecture holistique de « l'épistémè » nègre, organise savamment une coordination intégrative des dimensions historique, géographique, mythique souvent ignorées dans les interprétations analytiques de la citoyenneté en Afrique.

### **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

Le processus historique d'acquisition de statut de « citoyen » en Afrique comme réalité complexe (juridique, psychosociologiques, mythologiques, géographique) demeure le même dans de nombreuses les civilisations humaines. Et les faits historiques attestent que la notion de citoyenneté et la réalité à laquelle elle renvoie n'était pas des simples entités juridiques (organisation normative) regroupant dans un territoire géographique des populations d'horizons culturelles diverses. Mais ils reposaient sur une entité symbolique comme fondement sociologique (processus naturel) dont ils tirent toute une légitimité ou assise socioculturelle.

Le défi de cohésion social ou « réconciliation » comme le cas de la Cote d'Ivoire se présente ici comme un enjeu d'ajustement des divers paliers ou dimensions de la citoyenneté : géo-juridique, mythique et ethniciste.

Ce processus d'ajustement implique un défi de cohérence épistémologique « Science et Culture » : avec ses deux exigences Systématicité / Pertinence, sans laquelle la science, vecteur de consolidation de la citoyenneté des Etats africain en quête de nationalité, est stérile ou épistémologiquement myope.

Nous allons terminer par cette interrogation : qu'est-ce que cela une citoyenneté techniquement et théoriquement admise du point vu de sa cohérence ou systématité (Etat juridique), mais appauvrie de ses matrices culturelles spécifiques (Etat sociologique ou nation) de son ethnoscience du point de vue de sa pertinence ? Qu'est qu'une

société peut-elle bien attendre d'un tel citoyen « myope » au plan scientifique. Pire encore, cette défaillance sociologique des citoyens d'un Etat sans nation malade des incohérences de son noyau épistémique, fragilise les Etats africains postcoloniaux en quête d'assise nationale. Une antinomie Citoyen Etat/ Citoyen Nation qui infecte et gangrène tous les secteurs de la réalité – politique, économie, santé, éducation, environnement, religion, histoire : véritable poison pour la réconciliation et le développement en appelle à une décolonisation politique, économique, avec un préalable : la décolonisation scientifique.

### **PERSPECTIVES DE RECHERCHE**

En termes de perspectives les recherches seront faites autour de la thématique « migration et la question Etat-nation en Afrique de l'Ouest : paradigme de l'ethnicité et défi de construction du patrimoine identitaire.

Cette étude interdisciplinaire implique des archéologues, des ethnologues, des géographes, socio-anthropologues, et vise à travers les fouilles archéologiques des zones transfrontalières (Est ivoirien/ Ouest ghanéen ; Nord Ivoirien/Sud Burkinabé et malien ; Ouest ivoirien/Est libérien et guinéen) deux grands objectifs :

- montrer l'unicité et la transversalité des cultures et traditions africaines qui transcendent les frontières artificielles héritées de la colonisation.

- dynamiser, préserver et valoriser le patrimoine archéologique en Afrique de l'Ouest.

- renforcer la coopération et les recherches sur des sites transfrontaliers comme vecteur de prévention des conflits intercommunautaires et instrument de cohésion sociale entre les peuples.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAMA B.K. 2003, « Mondialisation et (en) Afrique » , *Les rendez-vous de l'histoire: l'Afrique et les Africains*, Blois, Paris.
- BONAMBELA P. D.-A. 1982, *Les problèmes de l'Anthropologie et l'Histoire africaine*, Edition Clé, Yaoundé.
- BOUDON R., et al. 1998, *Dictionnaire de Sociologie*, Larousse-Bordas, Paris.
- KYINDOU A. 2004 « La place des savoirs africains sur Internet ou penser 'la fracture numérique' par le contenu », in *Les cahiers de NETSUDS 2*
- MARCUSE H. 1979, *L'homme unidimensionnel : essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Editions de Minuit, Paris.
- ONGUENE E.L.-M. 2004, « Langues nationales et NTIC : éclosion linguistique ou phagocytose », Annie Cheneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologie de la communication en Afrique*, Karthala, MSHA : 316.
- ROTHKOPF D., Summer 1997, *Praise of Cultural Impérialism*, Foreign Policy, Edition Clé, Yaoundé.
- SELIM A. 1998, « Les identités en question », *Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Mondialisation et francophonie*, Montréal : 19-28, *Travaux et Jours* (62), Beyrouth, Automne.
- SOLEIL M.-F. et FANNY H. 1973, « Cultures africaines et mondialisation le net charrie-t-il une nouvelle domination ? », *The World Book Encyclopedia* (14) : 52
- WATCHTOWER BIBLE 1997, *Citoyen, droit de cité. Etude perspicace des Ecritures*, volume I Edition les Témoins de Jéhovah de France, Boulogne.
- WATCHTOWER BIBLE 2009, *Rends pleinement témoignage au sujet du Royaume de Dieu*, Edition les Témoins de Jéhovah de France, Boulogne.